

République Française - Département de l'Orne - 3e Circonscription

Elections Législatives du 12 mars 1978

Pour le soutien du Président de la République

par le **R.P.R.**

dans la MAJORITÉ

Le député de l'Orne

Dr Pierre NOAL

Candidat

Le maire de Le Grais
Conseiller général

Jacques de MALGLAIVE

Suppléant

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il y a cinq ans je vous disais que les Elections Législatives sont une bonne occasion de parler d'un seul coup à de nombreuses citoyennes, à de nombreux citoyens, cette année encore il serait bien sot de la laisser échapper.

Après tout, si encore une fois ce papier n'était que la lettre espérée et qui n'est pas arrivée, vers celle ou celui qui attend seul que se manifeste une pensée amicale, l'envoi n'aurait pas été inutile.

Bonjour donc et amicale pensée à tous ceux qui en ont besoin !

Je crains fort qu'ils ne soient nombreux maintenant.

Le chômage sévit, l'inquiétude règne, les jeunes s'interrogent, les moins jeunes se demandent comment continuer à assumer les charges de la famille.

Avec vous nous pensons que le temps est venu de moins de rigueur dans les doctrines et les indices et que si rectitude doctrinale financière est louable, la sécurité du lendemain assurée à tous doit, ELLE, demeurer intransgressible.

L'emploi est l'essentiel. Tout doit tendre à arrêter le chômage.

M. Jacques de MALGLAIVE et moi-même, nous nous offrons à vos suffrages parce que nous participons depuis toujours à une politique de libération et de dignité et de sécurité des hommes et des femmes.

Nous restons fidèles aux institutions de la Ve République qui, d'abord, a libéré les Français de la servitude fasciste ou nazie, puis ensuite des guerres coloniales où certains insensés de l'O. A. S. voulaient continuer de faire tuer vos enfants sinon vos maris, et, enfin, a libéré les citoyens de la guerre civile en 1958.

Nos efforts, maintenant, tenteront de libérer les Françaises et les Français de l'angoisse du lendemain.

Veuillez nous croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, vos très dévoués.

Dr. P. Noal

Jacques de MALGLAIVE — Docteur Pierre NOAL

Le R.P.R. et l'EMPLOI

Des mesures spécifiques immédiates

— Une évolution progressive vers la diminution du temps de travail.
— L'institution de la « retraite à la carte », entre 60 et 65 ans, et dans le même temps une information des futurs retraités et la revalorisation des taux de pensions liquidées.
— La « fiscalisation » du financement de certaines prestations.
— Le transfert aux organismes de Sécurité Sociale de l'enregistrement et de la gestion des personnes inscrites actuellement à l'A.N.P.E. pour assurer leur protection sociale.
— Une politique nouvelle d'insertion professionnelle définie par une loi d'orientation qui déterminera les tâches respectives de l'Etat, des professions et des régions.
— La régionalisation de l'action des Pouvoirs publics en créant dans chaque région un fonds de l'emploi : alimenté par des crédits de l'Etat, des crédits régionaux et éventuellement des crédits privés.

Trois choix fondamentaux d'une politique de l'emploi

I. — UNE CROISSANCE SOUTENUE, RÉGULIÈRE, MAITRISÉE

dont le taux ne devrait pas être inférieur à 5 ou 6 % l'an en moyenne ; cette croissance devra respecter la solidarité, le respect de l'environnement, la lutte contre l'inflation.

Nous affirmons le droit prioritaire des faibles et des isolés au partage des fruits de la croissance.

— La croissance est le seul remède à la pollution et aux nuisances ; la protection de l'environnement offre un champ nouveau à la croissance. Le financement des dépenses de lutte contre la pollution se chiffrera à un montant équivalent à 1 % du produit intérieur brut ; les investissements destinés au développement des sources d'énergie de substitution représenteront 1 à 1,5 % du produit intérieur brut en 1985.
— La croissance n'est pas fatalement inflationniste. Elle est possible sans relance de la hausse des prix, mais il faut choisir la vraie reprise, celle qui crée des biens à acheter avant de distribuer du pouvoir d'achat.
— Nous devons rester compétitifs sur le plan international, sur le plan industriel et sur le plan agricole, en évitant toute mesure démagogique qui surcharge des coûts de production qui ont un effet négatif sur l'emploi.

II. — UN PLAN POUR L'EMPLOI

Pour retrouver un rythme de croissance, pour que soient respectées les exigences de la solidarité, pour que le plein emploi soit rétabli, il faut retrouver l'inspiration des premiers plans d'après-guerre et concentrer l'action sur les problèmes dont dépend l'avenir des Français. Ce plan devra être concentré sur les secteurs créateurs d'emploi, dans le cadre d'une large et franche concertation.

Le Plan sera une charte de l'essentiel, ce sera un acte politique.

Ce Plan sera inspiré par quatre préoccupations créatrices d'emploi :

— Nous protéger contre la concurrence étrangère en animant une politique active du commerce international.
— Reconquérir pour certains de nos produits le marché intérieur.
— Restructurer notre industrie en fonction de choix prioritaires.
— Ne pas négliger l'apparition d'un type nouveau.

La mise en œuvre des objectifs du Plan s'affirme :

— Sur une politique offensive dans le commerce international par la recherche permanente de la compétitivité industrielle et en insistant sur la contribution essentielle de notre agriculture dans l'équilibre du pays.
— Sur le refus des importations abusives en recourant d'une façon plus vigilante dans le cadre de la C.E.E. aux clauses de sauvegarde.

— Sur une politique courageuse et imaginative de l'énergie, sur le développement des énergies nouvelles et la réalisation effective en 1985 du programme nucléaire français, vitale pour la nation.

— Une politique active du crédit et de l'épargne devra favoriser les investissements prioritaires prévus par le Plan. Il faudra que notre « appareil bancaire » joue son rôle de « distributeur de crédits » avec plus d'efficacité, et surtout à meilleur coût ; un nouvel équilibre dans les emplois de l'épargne devra être recherché ; l'autofinancement des entreprises devra être encouragé ; des mécanismes nouveaux devront être imaginés pour procurer au secteur productif des fonds propres dont il a besoin ; on pourrait envisager la création de plans d'épargne conçus sur le modèle des plans d'épargne logement, mais affectés à l'achat de valeurs mobilières, comme retenir la proposition selon laquelle des sommes affectées par une entreprise à une augmentation de capital seraient, dans certaines limites, déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

— Une politique de recherche et d'innovation technologique devra soutenir la reconstruction industrielle. Il faut à cet égard établir une distinction nette entre recherche et développement : la politique du développement des technologies de pointe devra être très sélective alors que notre politique de recherche devra être très diversifiée.

Le Plan ne saurait être élaboré comme un rapport administratif ; il n'aura de signification que s'il est un acte politique engageant à la fois les Pouvoirs publics et la Collectivité nationale. Une juste place sera faite au Plan au sein des structures gouvernementales, ce qui suppose une vraie réforme du ministère de l'Economie et des Finances et la création d'un grand ministère de l'Economie et du Plan.

III. — LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE

A) Il faudra agir sur les contraintes administratives et arrêter la bureaucratie en redistribuant en profondeur les tâches et les procédures administratives, c'est-à-dire :

1) Par l'éclatement de l'actuel ministère des Finances.
Cette refonte pourrait s'opérer à partir de la distinction de quatre grandes fonctions :

— La conduite générale de l'économie du Plan.
— La gestion de la trésorerie et des finances publiques.
— L'orientation du commerce extérieur.
— Le développement des échanges extérieurs.
— La direction du budget serait directement rattachée au Premier ministre.

2) La tendance à « faire des textes » devra être activement combattue ; il est de l'intérêt national que soit proclamé un véritable « moratoire » de l'invention de formalités administratives nouvelles.

3) La protection contre l'arbitraire est une nécessité et la lutte contre la fraude doit être un combat commun.

B) Il faudra changer l'impôt. Le R.P.R. propose que le régime fiscal de l'entreprise fasse une place plus importante au développement de ses capacités d'autofinancement, à l'accroissement de ses fonds propres, à une prise en compte des sujetions spécifiques aux petites et moyennes entreprises, à l'incitation à la création d'entreprises nouvelles.

C) Un nouvel état d'esprit doit présider au lancement d'une politique d'envergure de la création d'entreprises, principalement petites et moyennes.
Pour être efficace, cette politique doit être :

1) Décentralisée.
2) Il faudra imaginer un « contrat de confiance » pour permettre de faciliter le démarrage rapide et instituer un régime spécifique de prêts de première installation.
3) Une plus grande souplesse de gestion devra être laissée à l'entreprise pendant les trois premières années de son fonctionnement.
4) Il faudra aider toutes les formes de coopération inter-entreprises.

Pourquoi, pour une fois, n'avoir pas dit le souci qui est le nôtre, des personnes âgées, des handicapés, des femmes seules, de la distraction et de la culture des jeunes, de la préservation de l'environnement ?

Parce que, sans croissance économique, sans plein emploi, les plus vulnérables ne pourront être secourus, les jeunes formés, l'environnement protégé.

SANS TRAVAIL, IL N'Y A PLUS RIEN.

Imp Sauvegrain - Flers